

Réf: Dossier 283387

## Avis de constitution

### SOCIETE « COMAX »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE, GROUPEMENT 400  
NON LOIN DE LA PHAFRMACIE LUMINENCE , Lot 272, Ilot  
38

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/01/2024, et enregistrés au CEPICI le 24/01/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « COMAX »

Objet : FOURNITURES DE BUREAU, REAMENAGEMENT DE BATIMENTS, CONSTRUCTION DE BATIMENTS, COMMERCE GENERAL, DIVERS.

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou en partie des biens sociaux.

La prise en location, gérance de tous fonds de commerce.

Laprisedeparticipationdansoutesociétéexistanteoudevant têtrecréée.

Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE, GROUPEMENT 400  
NON LOIN DE LA PHAFRMACIE LUMINENCE , Lot 272, Ilot

Dirigeant(s)      Mme    TAHI    TCHESSEMAN    NADEGE    CORINE  
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-00490      du      31/01/2024      au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe      n°05849/GTCA/RC/2024 du 31/01/2024

